



Resiliation d'un contrat en salle de sport

Par **winonna**, le **07/12/2012 à 14:03**

Bonjour,rnrnMe retrouvant à la retraite avec 1.023 € par mois et un loyer de 620 €, j'ai donc demandé à ma salle de sport de résilier mon contrat par lettre recommandée avec AR, ce contrat est conclu pour un an le 2 juillet 2012. A ce moment là, je ne pensais pas être en difficulté et je pensais avoir droit à l'APL. J'ai mis en vente ma maison et j'ai écrit que je reviendrais chez eux ensuite car je vais habiter dans leur ville et, de plus, les transports en commun sont gratuits. Je dois dire que pour aller dans cette salle j'ai plus de 40 km, (80 aller et retour + gazole 39 €),ça me fait trop.rnrnJe n'ai pas droit à l'APL calculée sur les revenus 2011.rnJ'ai donc reçu un appel téléphonique ce matin d'un moniteur qui m'a dit que je devrais payer jusqu'en juin en n'oubliant pas de refaire un courrier recommandé en avril 2013.rnrnJ'ai proposé de lui faire parvenir tous les documents prouvant ma bonne foi mais il n'a rien voulu savoir. Je comprends que ce monsieur fait son travail mais je voudrais savoir si je n'ai pas un moyen de faire autrement pour résilier ce contrat car 39 € par mois c'est énorme pour moi.rnrnMerci pour vos conseils.